

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES

00 FG * ZONE CEFA : 500

Procès du 28
Septembre

P.3

La justice guinéenne s'active autour du général Sékouba Konaté

Traité de « dictateur »
Dadis Camara s'emporte devant le tribunal criminel

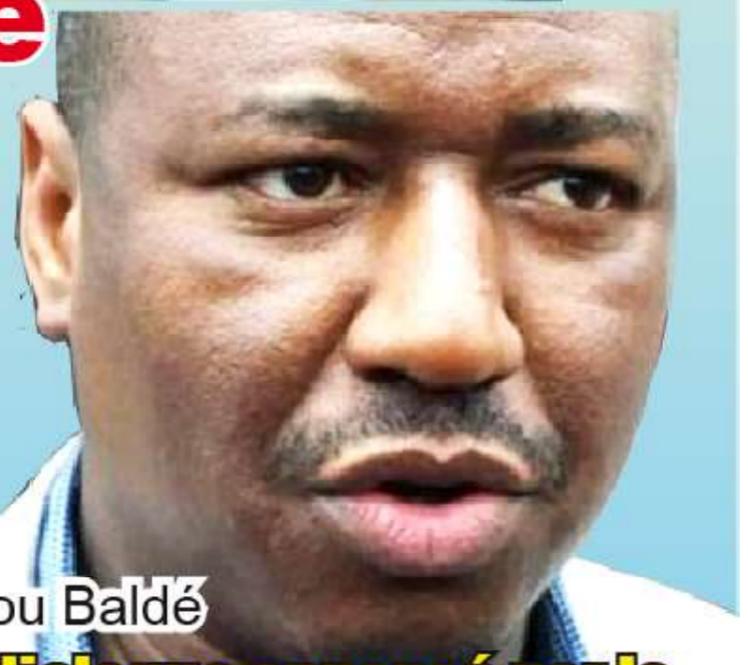
P.2

Ibrahima Sory Diallo, de l'ADC-BOC
« Il faut vraiment tourner la page Alpha Condé »

P.6

Justice

Comparution de deux témoins dans l'affaire « viol suivi de meurtre de Mmah Sylla » P.5



P.8

Cellou Baldé

«Le dialogue annoncé par le gouvernement et les facilitatrices n'en est pas un»

Traité de « dictateur »

Dadis Camara s'empporte devant le tribunal criminel

Le capitaine Moussa Dadis Camara, qui était au pouvoir quand des bérets rouges et des gendarmes armés ont investi le mythique stade de Dixinn, le 28 septembre 2009, faisant au moins 157 morts, dont plusieurs par balles, et plus d'une centaine de femmes violées parmi les manifestants qui s'opposaient à son éventuelle candidature à la présidentielle à l'époque, a piqué une colère noire quand une procureure l'a qualifié de « dictateur » lors de sa comparution devant le tribunal criminel, ce lundi 19 décembre 2022.



L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma
Email: lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:
628.85.84.18 Email:
alphaamadoudiallo@lindependant.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Mamadou KOUYATÉ
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités &

Annonces

servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo@lindependant.org

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du

Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le

Scribe

Lisez le journal numérique sur le site

<https://lindependant.org>

«Dans une vidéo disponible sur le web, le général Konaté a affirmé que c'est le capitaine lui-même qui avait recruté 9000 hommes pour une formation à Kaleah et que les éléments les plus actifs dans le massacre et les viols étaient parmi ces recrues.»

Le président du Tribunal, Ibrahima Sory 2 Tounkara, a aussitôt recadré le parquet en l'invitant à ne pas utiliser des termes «péjoratifs».

Les avocats de l'ex leader du Comité national pour la démocratie et le développement (CNDD) ont dû d'ailleurs demander une suspension d'audience qui a permis à leur client de revenir un

peu plus calme plus tard.

Durant des heures, l'ex putschiste a tenté de nier toute responsabilité dans ces événements tragiques, même s'il a eu beaucoup de mal à répondre directement aux questions qui lui ont été posées.

Ce fut le cas par exemple quand l'un des procureurs lui a demandé s'il avait décrété une journée de deuil national, après la tragédie (décision que Dadis n'avait pas prise). Ce fut également le cas quand un des avocats de la partie civile lui a posé une question par rapport à ses propos affirmant que, compte tenu de la configuration des forces au camp Alpha Yaya Diallo, le com-

mandant Aboubacar Diakité dit « Toumba » (son ex aide de camp) était dans l'impossibilité de perpétrer un coup d'état, alors que l'accusé Dadis veut en même temps convaincre le tribunal que son ex aide de camp était le commandant le régiment des bérets rouges, sans être en mesure de présenter un acte de nomination officiel...

Toumba avait pour sa part, témoigné qu'après l'arrestation du colonel Haïdor Bah (qui avait été nommé officiellement commandant du régiment) et son adjoint Saa Alphonse Touré, c'est Dadis lui-même qui a pris le commandement du régiment des bérets rouges, avec pour adjoint le général Konaté. Cette version est rejetée par Dadis.

L'ex putschiste est resté souvent évasif dans ses réponses, hésitant même un moment à dire si Toumba se trouvait à ses côtés dans la nuit du 22 décembre 2008, au moment de l'annonce de la mort de l'ex président Lansana Conté, avant de lancer un « non » du bout des lèvres.

Toutefois, comme Toumba l'avait affirmé dans sa déposition, Dadis reconnaît qu'il se trouvait « dans un motel » quand il a appris l'information sur la disparition de Conté. La différence entre les deux versions est l'auteur de l'information : Toumba affirme que c'est lui-même, informé par le commandant «Beugré», qui a réveillé et averti le capitaine. Ce dernier soutient que c'est feu le colonel Kéléti Faro qui l'a informé du décès...

Globalement, depuis plusieurs jours, Dadis a répondu aux questions du parquet, parfois calmement, parfois manifestant des pointes de colère mais celle de la journée du lundi a été particulièrement remarquable.

Le capitaine a rappelé à son compte le fait qu'il a reversé un montant de 22 millions de dollars USD (Ndlr : versés à l'époque par la Société aurifère de Guinée), pour convaincre de son souci de bien gérer les ressources publiques.

Soufflant le chaud et le froid, l'ex patron du CNDD a reconnu avoir qualifié les opposants à son régime « d'apatrides » et de « faux leaders », leur imputant à l'époque la responsabilité du massacre.

Au sujet du camp de Kaléah, pointé du doigt par les enquêteurs comme étant le lieu de provenance des jeunes recrues qui ont commis de nombreuses exactions au stade du 28 septembre, Dadis affirme toujours que c'est le général Sékouba Konaté qui a recruté ces élèves militaires, même s'il est établi que c'est le président de la transition – qui a remplacé Dadis entre décembre 2009 et décembre 2010 – qui a mis fin à la présence des nouvelles recrues à Kaléah et Kissidougou.

Dans une vidéo disponible sur le web, le général Konaté a affirmé que c'est le capitaine lui-même qui avait recruté 9000 hommes pour une formation à Kaleah et que les éléments les plus actifs dans le massacre et les viols étaient parmi ces recrues.

Aïssatou Walid Bah

Avis important

L'Administration et la Direction Générale de "L'indépendant & Démocrate" informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1^{er} novembre 2022, **Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE** n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse.

Par conséquent, **M. Diakité** n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de **L'Indépendant & Le Démocrate** vous invite cordialement à vous référer à l'adresse directioncommerciale@lindependant.org telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de "L'INDEPENDANT & Le Démocrate"

Procès du 28 Septembre

La justice guinéenne s'active autour du général Sékouba Konaté

Selon des documents vus par l'indépendant.org, la justice guinéenne pourrait interroger l'ex président de la transition guinéenne, le général Sékouba Konaté, dans le cadre d'une procédure de commission rogatoire internationale décidée par la justice guinéenne.

L'ex président de la transition guinéenne entre 2009 et 2010 est d'ailleurs visé par deux procédures ; l'une déclenchée par le doyen des juges d'instruction, Sacko Condé, relative à la procédure suivie contre Aboubacar Diakité alias «Toumba» (Ndlr : le document comporte une coquille où il est écrit «Touba» au lieu de Toumba) ; l'autre concernant l'affaire des 22 millions de dollars USD (Ndlr : payés à l'époque par la Société aurifère de Guinée) où il est accusé de faits présumés de détournement de deniers publics, blanchiment de capitaux.

L'acte pris du doyen des juges d'instruction précise que Toumba est inculpé pour des faits présumés de «d'assassinats, meurtres, viols, incendies volontaires,

vols à mains armées, détention illégale d'armes de guerre de première catégorie, coups et blessures volontaires, outrages à agents de la force publique, tortures, détentions arbitraires, non assistance à personnes à danger, enlèvements, séquestrations, violences sexuelles, attentat à la pudeur et complicité».

Ces griefs sont, faut-il le rappeler sont également collés aux 11 autres accusés du procès du massacre du 28 septembre 2009 actuellement en cours à au tribunal criminel chargé de juger les exactions commise au grand stade de Dixinn.

Le général Konaté a été cité au tribunal criminel (chargé de juger les présumés commanditaires, auteurs ou complices du

massacre du 28 septembre 2009) par son prédécesseur à la tête de la transition guinéenne, le capitaine Moussa Dadis Camara – qui a dû quitter le pouvoir suite à une tentative d'assassinat qui l'a maintenu convalescent – comme étant l'instigateur d'un complot visant à éjecter Dadis du pouvoir.

Camara, dont de nombreuses contradictions ont été notées dans sa version servie au tribunal, n'a pas fourni de preuves de ses allégations et tente dans ses propos d'imputer à Konaté la responsabilité du recrutement effectué au camp Kaleah (Forecariah), dont les éléments sont soupçonnés d'avoir été les plus actifs dans le massacre du 28 septembre 2009.

Pour sa part Konaté, a



indexé Dadis comme étant le principal responsable du massacre et du recrutement des élèves militaires du camp Kaleah. Cette version est confirmée par l'ex aide de camp de Dadis qui l'a réaffirmé à la barre du tribunal criminel.

Quoi qu'il en soit, l'une des toutes premières décisions prises par Konaté, en tant que président de la transition, est mettre un terme définitif aux activités dans les camps de Kaleah et de Kissidougou.

Amadou Tidiane Diallo

LFI

Le ministre de la justice, Wright, détaille son budget 2023

Le ministre de la justice et garde des sceaux, Charles Alphonse Wright, a présenté son budget sectoriel aux conseillers nationaux ce mardi 20 décembre 2022, à l'hémicycle du palais du peuple.

Au titre de l'exercice 2023, les prévisions budgétaires de son département tablent sur trois cent quatre-vingt-huit milliards sept cent quatre-vingt-treize millions neuf cent vingt mille francs guinéens (388 793 920 0 GNF), soit une augmentation de 22% par rapport à la loi de finances rectificative 2022.

Charles Wright soutient que pour les dépenses du personnel, son département prévoit pour l'année 2023 deux cent onze milliards sept cent quarante-quatre millions sept cent quatre mille francs guinéens (211 744 704 000 GNF), contre un montant de cent quatre-vingt-dix-huit milliards sept

cent cinquante-deux millions huit cent trente et un mille trois cent sept francs guinéens (198 752 831 307 GNF) dans la loi de finances rectificative 2022, soit une augmentation de 6,1%.

S'agissant des dépenses de biens et services, le garde des sceaux a indiqué une prévision de trente-neuf milliards huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-huit mille francs guinéens (39 899 488 000 GNF), dans le projet de loi de finances 2023, contre un montant de quarante milliards quatre cent quatre-vingt-neuf millions six cent quarante-huit mille trois francs guinéens (40 489 648 003 GNF) dans la loi de fi-

nances rectificative 2022, soit une réduction de 1,4%.

Concernant les dépenses d'investissements il a souligné qu'il est prévu cent dix milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions de francs guinéens (110 498 000 000 GNF) dans le projet de loi de finances 2023 contre un montant de cinquante-deux milliards sept cent cinquante-quatre millions trois cent soixante-six mille deux francs guinéens (52 754 386 002 GNF) dans la loi de finances rectificative 2022 soit une augmentation de 109,4%.

Pour finir, Charles Wright a déclaré que les dépenses de transferts sont prévus à vingt-six milliards six cent cin-



quante un millions sept cent vingt-huit mille francs guinéens (26 651 728 000 GNF), dans le projet de loi de finances 2023 contre un montant de vingt-six milliards cent quatre-vingt-cinq mil-

lions six cent vingt mille neuf cent quarante-cinq francs guinéens (26 185 520 945 GNF) dans la loi de finances rectificative 2022, soit une augmentation de... 1.7%.

Amadou Tidiane Diallo

Libéria

Des centaines de Libériens manifestent contre George Weah

Quelques centaines de Libériens ont manifesté pacifiquement samedi contre le président George Weah près de Monrovia à l'appel de l'opposition qui l'accuse de tous les maux devant la dégradation des conditions de vie un an avant les élections, a constaté un correspondant de l'AFP.



« Nous sommes fatigués de souffrir », proclamaient les slogans et les banderoles, reprenant l'intitulé donné par la coalition Collaborating Political Parties (CPP) à ce rassemblement devant le stade Samuel Kanyon Doe dans la banlieue de la capitale.

La manifestation avait lieu alors que les Libériens se battent au quotidien avec l'inflation et la pénurie des produits et des services de première nécessité dans l'un des pays déjà les plus pauvres du monde. M. Weah est en dehors du pays depuis le 31 octobre et attendu de retour officiellement dimanche après sept semaines d'absence.

Les Libériens doivent élire leur président et leurs parlementaires en octobre 2023.

« Nous sommes ici pour adresser un message au gouvernement et à la communauté internationale : cela fait trop longtemps que les Libériens souffrent », a dit à l'AFP James Kennedy

Saylee, vice-président du comité d'organisation.

« La pauvreté se lit sur tous les visages libériens », a-t-il ajouté.

La coalition CPP, dont l'un des chefs, Alexander Cummings, s'annonce comme un des principaux adversaires de M. Weah à la présidentielle, accuse M. Weah d'incompétence mis aussi d'indifférence devant la situation des Libériens.

Elle a dénoncé l'absence prolongée de M. Weah qui s'est rendu depuis fin octobre à différents rendez-vous internationaux, dont la Coupe du monde de football au Qatar où son fils Timothy jouait sous le maillot de l'équipe américaine. Elle lui impute la persistance d'une corruption réputée endémique.

L'ancienne star du foot a été élue en 2017 sur les promesses de combattre la pauvreté et la corruption. M. Weah a été désigné par son parti candidat à sa propre succession pour 2023.

En plus des difficultés

économiques, le gouvernement se débat avec l'organisation des élections et les troubles d'un recensement préalable au vote. Il est sous la pression du grand allié américain au sujet de la corruption.

Washington a sanctionné cinq hauts responsables libériens pour corruption présumée en trois ans. Dans une lettre ouverte publiée début décembre, l'ambassadeur américain à Monrovia Michael McCarthy prévenait que les Etats-Unis pourraient prendre davantage de sanctions dans les prochains mois dans la perspective d'élections « libres, crédibles et pacifiques ».

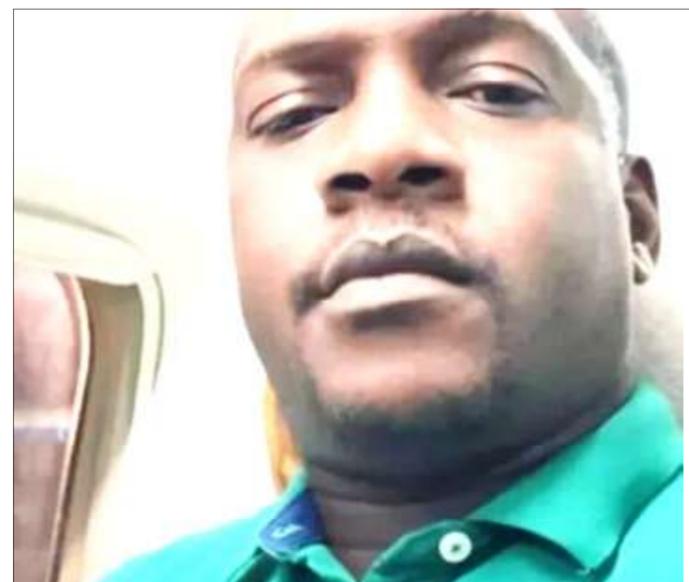
Weah faisait partie des présidents de six pays africains où des élections sont prévues en 2023 à être reçus le 14 décembre par le président américain Joe Biden. Les dirigeants ont affirmé « leur engagement à tenir des élections libres, justes et transparentes », selon la Maison Blanche.

(Source : AFP)

Guinée

Sanfina de la CENTIF quitte le pays malgré l'interdiction de sortie émise à son encontre

Selon mediaguinee.org, Mamadi Safina Diakité, président de la Cellule nationale de traitement des infractions financières (CENTIF), a pris un vol à destination d'une capitale africaine alors qu'il se trouve sous le coup d'une mesure restrictive d'un procureur du tribunal de première instance de Kaloum lui interdisant de sortir du pays.



Le site d'informations publie la « réquisition aux fins d'interdiction de sortie du territoire national » en question qui indique la mesure concernant Diakité.

Le document signé du procureur Mamadou Magassouba « (...) requiert Monsieur le Commissaire spécial de l'aéroport international Ahmed Sékou Touré d'empêcher le nommé Monsieur Mamadi Safina Diakité de quitter le territoire national et le faire interpellé et conduire immédiatement devant le Directeur Central de la Police Judiciaire, d'où l'enquête se trouve pendante (...) ».

Le ministre de la justice et garde des sceaux, Charles Alphonse Wright, a donné, il y a quelques jours des instructions au procureur d'engager une instruction contre Diakité pour « refus illégal d'un service légalement dû et corruption », affirmant que le patron de la

CENTIF aurait refusé de livrer toutes les données recueillies par ses services dans le cadre de lutte contre la corruption en Guinée.

Selon une de nos sources, la CENTIF aurait répondu régulièrement à tous les courriers qui lui ont été adressés, « dans les règles de l'art et conformément à la loi ».

Cette affaire, qui met au prise de hauts responsables nommés par le régime militaire qui a pris le pouvoir le 5 septembre 2021, est le second « clash » après les échanges aigres-doux, au sujet du statut d'officier de police judiciaire, entre le ministre Wright, à l'époque procureur général de la République, et le Haut commandant de la gendarmerie nationale, le général Balla Samoura, à l'époque colonel.

(Médiaguinée)
Amadou Tidiane Diallo

Justice

Comparution de deux témoins dans l'affaire « viol suivi de meurtre de Mmah Sylla »

Le procès sur le « viol suivi de meurtre » de M'Mah Sylla s'est poursuivi ce mardi 20 décembre 2022, au tribunal de première instance de Mafanco, avec la comparution de deux témoins : Hadja Djamilatou Sow grand-mère de la défunte et Dr Djalikatou Soumah, médecin à l'hôpital CHU Ignace Deen.



La barre, Hadja Djamilatou Sow a été la première à livrer sa part de vérité à titre de renseignement. Assise sur une chaise avec sa béquille à la main, la grand-mère de la défunte a annoncé que M'mah Sylla était malade au niveau du cœur et ses menstrues ne «venaient» pas régulièrement.

Elle affirme que le premier jour où M'Mah Sylla s'est rendue à la clinique, c'est Dr Patrice Lamah, (le présumé violeur) qui a décroché son téléphone lorsqu'elle a appelé. « Il (Patrice Lamah) m'a dit qu'elle avait un kyste. Je suis allée la voir, il a sorti des documents pour me dire qu'elle avait un kyste et que si elle n'était pas opérée, elle allait mourir. Il a demandé 1 500 000 GNF alors je suis allée trouver 1 000 000 GNF. Le reste allait être payé après l'opération. (...) l'opération s'est passée le vendredi, elle ne s'est pas levée, ni mangé. Je suis partie voir les médecins, mais celui qui est en fuite (Célestin Millimono) a dit de ne pas les déranger, qu'ils ont l'habitude de faire les opérations. Le samedi elle n'était

plus elle-même. J'ai appelé Sayon nous sommes allées chez les médecins cette nuit », a relaté la dame en larmes.

« Le lendemain (dimanche) nous sommes partis chez Dr Cissé. Mais il a dit qu'il ne l'a touché pas. Le (Lundi) il a appelé les médecins (Patrice et ses collègues) pour envoyer du sang et de l'eau. Dr Cissé a emmené M'mah Sylla dans la salle, c'est lui qui m'a dit qu'elle avait été violée et opérée. Il a montré M'mah à sa maman, dès qu'elle l'a vue, elle est partie à Gaoual en disant qu'elle n'allait pas assister à la mort de sa fille. Après, Dr Cissé a dit qu'elle (M'mah) était ensorcelée, donc je lui ai donné 3 poulets et 50 000 GNF en lui disant de tuer celui qui la suivait même si c'était ma maman. C'est Patrice Lamah qui m'a tué ma fille » a-t-elle expliqué.

A la barre, Dr Djalikatou Soumah, médecin à Ignace Deen (qui a reçu la patiente) affirme avoir été contactée par Célestin Millimono (en fuite). Au téléphone, Mme Soumah a soutenu avoir de-

mandé au médecin Millimono d'évacuer M'mah Sylla dans un centre hospitalier universitaire (CHU). Malgré cette demande explique-t-elle, Dr Millimono a insisté à ce qu'elle vienne voir la patiente dans sa clinique. « Il nous a attendus, j'étais avec mon mari. Nous sommes partis à la clinique (de Dr Sébory Cissé), où nous avons traversé une salle obscure avant d'arriver là où était la patiente. Il s'est présenté comme chef chirurgien de l'hôpital de Pita mais que ses assistants avaient fait une intervention chirurgicale sur la patiente sans succès et que lui avait essayé en vain de réparer cela » indiquant que les selles sortaient sur la patiente.

Arrivé à l'hôpital Ignace Deen, le médecin Djalikatou Soumah déclare que son chef a examiné la patiente et a demandé à ce qu'elle soit hospitalisée. « Il a ordonné un bilan biologique, il a fait une ordonnance et m'a demandé d'aller acheter le dossier médical. Le soir, je suis allée faire son observation médicale (de Mmah Sylla), les résultats de ses examens étaient sortis. Donc j'ai tout mis dans son dossier médical et le lendemain, elle a été opérée », a relaté Dr Soumah.

Après plusieurs heures d'interrogatoire, le tribunal a renvoyé l'affaire au 28 décembre pour la comparution des professeurs Houssain Fofana et Aboubacar Touré, tous travaillant au moment des faits à l'hôpital Ignace Deen. Pour rappel, M'Mah Sylla a subi sept (7) opérations dont deux à Ignace Deen avant d'être évacuée en Tunisie où elle a fini par rendre l'âme, en novembre 2021.

Amadou Tidiane Diallo

Drogue

Les médecins guinéens sur le terrain face aux ravages de la «kush»

Prenez du cannabis et ajoutez-y des produits chimiques qui vont décupler les effets psychoactifs sur le consommateur ! C'est la recette de la nouvelle drogue qui est arrivée en Guinée l'été dernier, en provenance de Sierra Leone. Dans ce pays voisin, elle s'est déjà imposée comme l'une des drogues les plus populaires des ghettos. Reportage auprès des médecins qui s'occupent des usagers.

Un débarcadère en proche banlieue de Conakry. Le docteur Thierno Bah, médecin et expert en politique antidrogue, est venu ici parler des dangers de la kush. « Quand tu consommes, tu es d'abord très agité, tu es somnolent, tu comprends ? Et tu as des hallucinations ». Le médecin s'arrête devant un petit atelier de préparation de marijuana.

Il s'adresse à un revendeur, également consommateur : « Ça agit sur le système nerveux central, le taux d'oxygène baisse, c'est la raison pour laquelle la personne fait beaucoup d'effort pour respirer, c'est l'asphyxie. Et malheureusement, la personne décède. Ce sont les conséquences liées à cette drogue ».

Le docteur Bah est le directeur général de l'Institut itinérant de formation et de prévention intégré contre la drogue, un organisme étatique. Cela fait plus de trois mois maintenant qu'il travaille sur la kush.

« Je m'occupe de certains malades. On nous a signalés qu'une nouvelle drogue était sur le marché. Et on a compris que la porte d'entrée de cette drogue provenait des débarcadères. Et c'est pour cela que nous sommes là aujourd'hui, pour sensibiliser cette jeunesse. » Cette drogue est puissante et très facile d'accès grâce à son prix modique, elle ne coûte que 5 000 francs guinéens la dose (50 centimes d'euros).

« Le commissariat, c'est la mort assurée »

Selon le médecin, il faut en finir avec le tout répressif : « Bien sûr qu'il faut lancer un appel, il faut changer de stratégie. Vous savez ailleurs, les forces de défense et de sécurité font de la prévention. Les usagers de drogue ont droit, eux aussi, à la santé. On a essayé d'échanger avec nos services de santé à proximité des débarcadères pour leur dire que « si vous amenez ces gens qui viennent se soigner vers les commissariats ou la gendarmerie, vous les condamnez et c'est la mort assurée dans le quartier. Et c'est ce qui se passe maintenant », souligne le docteur Bah.

C'est le seul addictologue en Guinée pour un pays qui compte 13 millions d'habitants. Le professeur Mamady Mory Keïta a créé, il y a deux ans, le Centre médico-psychologique Croix bleue : « on a onze lits au total, malgré la demande, il n'y a pas de moyens suffisants ».

Il manque de tout : de médicaments notamment. Deux usagers de kush ont déjà été pris en charge ici. Le professeur Keïta évoque leurs symptômes : « Ce sont des délires avec des mécanismes hallucinatoires, c'est-à-dire qu'ils entendent des voix, explique le professeur. Et ils peuvent se blesser et même se donner la mort ».

En attendant de mieux comprendre cette nouvelle drogue et ses effets, la Guinée doit miser sur la prévention, conclut le professeur Keïta.

Source : AFP

Ibrahima Sory Diallo, leader de l'ADC-BOC

« Il faut vraiment tourner la page Alpha Condé »

Joint au téléphone par *lindependant.org*, le président de l'Alliance démocratique pour le changement, Bloc de l'opposition constructive (ADC-BOC), Ibrahima Sory Diallo, a abordé plusieurs questions d'actualité notamment le cadre de dialogue national, l'annonce de ministre de la justice d'extrader l'ancien président Alpha Condé pour d'être jugé et le procès du massacre du 28 septembre 2009.

lindependant.org : La plénière du Cadre de dialogue a pris fin ce 15 décembre 2022 à Conakry. En attendant les recommandations ou conclusions, selon vous, que faudrait-il réellement pour un retour à l'ordre constitutionnel en Guinée ?

Ibrahima Sory Diallo : Pour nous il faut tout simplement rappeler qu'il faut que les accords déjà mentionnés par le cadre de dialogue soient respectés. Si tout est respecté conformément à la loi et conformément à la recommandation issue de ce cadre de dialogue, je crois que rien ne peut empêcher un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Lorsqu'on nous a parlé de RAVEC (Recensement Administratif Volet Etat Civil) qui devait profiter à l'exploitation d'un fichier électoral, ce qui est tellement difficile, nous avons exprimé des soucis. Cela dit, il y a une périodicité qui a été donnée et si cette périodicité tient, il n'y aura pas de soucis.

Mais quand il nous donne un programme dont la périodicité ne tient pas, ça va être difficile. C'est tout l'intérêt de mettre en place un comité de suivi, qu'on a déjà adopté en plénière, qui reste nécessaire et incontournable. Voilà un peu, entre autres, des choses qu'il faut régler pour faciliter un retour à l'ordre constitutionnel.

Votre parti sera candidat aux futures élections locales ou nationales ?

Bien entendu, on est tous engagés.

Lindependant.org : L'ancien président Alpha Condé pourrait-être inquiété par la justice guinéenne, avec la dernière annonce du ministre Charles Wright. Pensez-vous réellement qu'il peut être extradé ?

Je ne suis pas contre l'annonce du ministre mais

ce qu'il faut rappeler, ils ont suffisamment eu le temps d'inquiéter Alpha Condé parce que l'ex président a été extradé à un moment donné. Il était parti quand il était malade après ils l'ont extradé, il est rentré. Après c'est eux-mêmes qui l'ont libéré.

Je pense qu'il faut essayer d'oublier le dossier Alpha Condé et continuer avec l'élan actuellement engagé par le colonel Doumbouya. On doit classer ce problème dans les archives et s'occuper du président de la transition qui a entamé des réformes qu'on doit apprécier ou désapprouver. Pour moi, il faut vraiment tourner la page Alpha Condé.

On parle aussi d'assainissement du fichier de la fonction publique...

En ce qui concerne l'assainissement du fichier de la fonction publique, je pense qu'il s'agit d'abandonner les anciennes pratiques, y compris l'enrichissement illicite. Tout Guinéen qui postule à un poste de responsabilité dans le pays là doit savoir qu'il peut être jugé à un moment donné. Si ce principe est retenu, je pense que ce sera pari gagné.

Quelle leçon tirez-vous du procès de massacre du 28 septembre 2009 qui voit comparaître l'ancien président Capitaine Dadis Camara ?

C'est quand même une honte nationale par rapport à tout ce qu'on entend de ces personnes qui ont dirigé le sommet de l'Etat. On comprend qu'on était dirigé par des incompetents. Nous remarquons qu'il n'y a aucune logique dans les propos, le niveau n'est pas tellement élevé. On comprend que c'est l'amateurisme qui a occasionné tout ce qu'on a vu.

Je pense que le général Sékouba Konaté, qui a remplacé Dadis à la volée, suite

aux événements du 3 décembre 2009, doit également comparaître. Pour moi, la justice doit faire un jugement en lot ; c'est-à-dire essayer d'inculper ceux qui sont inculpés et ceux qui méritent être libérés soient libérés.

Mais à les écouter, je ne pense qu'il n'y aura pas quelqu'un qui sera innocent parmi ces gens-là parce que, de près ou de loin, chacun a commis de crimes à des niveaux différents.

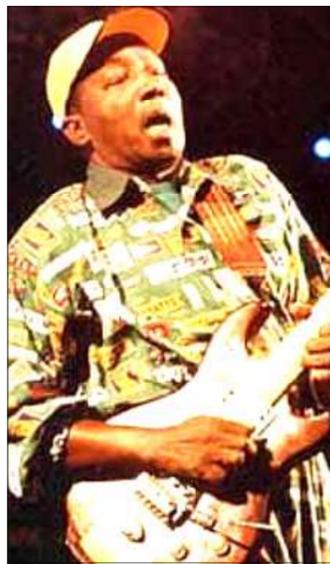
Propos recueillis par Alpha Amadou Diallo



Récupération de domaine de l'Etat

La star guinéenne Sékou Diabaté Bembeya sommé de quitter son domicile !

Dans le cadre de la fameuse opération visant la « récupération de domaine de l'Etat », selon la version officielle, Sékou Diabaté Bembeya alias « Diamond Fingers », un monument incontournable de la culture guinéenne, a été sommé, le jeudi 15 décembre 2022, de quitter son domicile sis au quartier Cameroun (Paillote), dans la commune de Dixinn, qu'il occupait depuis 45 ans.



L'artiste, qui a fait rêver et qui défendu avec brio les couleurs guinéennes sur les 5 continents, est une énième « victime » de l'opération menée par les nouvelles autorités militaires, via la Di-

rection national du patrio- moine bâti public.

« J'ai habité ici depuis 1975, c'est l'Etat qui m'a donné ici, je paye chaque fin de mois 200000 francs guinéens, comme tous les autres d'ailleurs. Sans aucun avertissement on vient on met les croix, on dit dans 10 jours il faut quitter. Je reconnais que l'Etat est dans son droit mais dans la vie on ne doit pas oublier le passé. On a honoré la Guinée et c'est ce qui fait que beaucoup de personnes à travers l'Afrique nous respectent », a tristement rappelé l'artiste.

« Il n'y a pas mal des présidents qui se sont succédé à la tête de notre pays, mais personne n'a pensé à nous faire quitter. On ne pouvait pas imaginer qu'on allait être

dans cette situation. Je pense si on ne nous récompense pas davantage, il ne faut pas qu'on nous mette dans des situations difficiles », a-t-il souligné.

Cette nouvelle a provoqué un véritable choc chez les hommes de culture et les patriotes qui ne comprennent pas comment un tel ambassadeur de la Guinée, qui a fait la fierté du pays pendant des décennies, puisse subir un traitement aussi humiliant.

Sékou Bembeya, c'est quand même cet as inimitable de la guitare, membre du mythique Bembeya Jazz national, l'orchestre qui s'est imposé en Afrique et dans le monde, connu et respecté à travers le monde.

Alpha Amadou Diallo

Gaoual

Le bilan du drame de Kounsitel atteint 6 morts...

Le bilan concernant les personnes victimes d'asphyxie dans une mine d'or clandestine à Kounsitel (préfecture de Gaoual), s'est alourdi cette semaine, passant de 4 à 6 victimes, a appris l'indépendant.org auprès de l'ex-maire de la localité, Mamadou yaya Diallo.



Selon lui, deux rescapés du drame qui s'est produit au quartier Concasseur, qui avaient été évacués au dispensaire de la localité, n'ont pas survécu à leurs blessures.

L'ex-maire souligne que la partie où l'accident s'est produit était « fermée à l'exploitation » et pointe du doigt ceux qui étaient chargés de la surveillance du site.

« Il y avait 7 personnes dedans, les trois sont sortis difficilement et nous pensions qu'il y avait d'autres

mineurs à l'intérieur. Parmi les rescapés, deux sont morts au dispensaire de Kounsitel », a-t-il expliqué.

Selon Diallo, les mineurs traditionnels ont été asphyxiés par les émanations du groupe électrogène allumé à l'intérieur du trou où ils cherchaient de l'or.

« C'est le fait d'allumer un moteur à l'intérieur du trou qui a provoqué cette situation. Imaginer 20 mètres de profondeur, l'air ne rentre pas », a-t-il souligné.

L'ex maire présente une situation sécuritaire inquiétante dans la zone, avec l'absence d'agents de police et de gendarmerie à même de ramener de l'ordre dans la zone.

Le colonel Mamadi Doumbouya avait dissous le conseil communal suite à des soupçons de corruption.

Alpha Amadou Diallo

Procès du 28-Septembre en Guinée

Moussa Dadis Camara perd son calme lors des échanges

En Guinée, Moussa Dadis Camara a comparu devant la justice pour la cinquième fois mardi 20 décembre. L'ancien chef d'État est l'un des principaux accusés dans les tueries du 28 septembre 2009, lorsqu'un meeting de l'opposition a été écrasé dans le sang, tuant plus de 150 personnes, plus d'une centaine de femmes ont été violées. La parole était aujourd'hui aux parties civiles et les échanges ont été très vifs.

Au fil des questions de maître Alpha Amadou DS Bah, le visage de **Moussa Dadis Camara** se ferme de plus en plus, rapporte notre correspondant à Conakry, **Matthias Raynal** :

« Vous avez dit ici que vous n'aviez aucune possibilité d'aller arrêter les massacres au stade, parce que selon vous, ils étaient déjà perpétrés, n'est-ce pas ? »
« Vous voulez encore que je fasse une répétition ? **J'ai dit que les faits étaient déjà accomplis**, donc je n'ai plus de réponse à cette question. »

Il se mure dans le silence. Et puis, d'un coup, la tempête fait rage derrière le micro. « Mon capitaine, quand vous êtes arrivés au pouvoir, vous avez fait des discours creux », débute l'avocat, ce à quoi Moussa Dadis Camara lance en s'énervant : « vous n'êtes pas un bon avocat, parce que vous voulez troubler ! »

« Monsieur Camara, vous attendez la question s'il vous plaît », dit le président du tribunal, tentant de ramener le calme : « Dire qu'un discours est creux, ce n'est ni un propos offensant, ni veut dire pratiquement rien. Si vous ne l'avez pas fait, vous pouvez simplement dire » je n'ai pas fait ». Et on ne peut pas dire » je ne réponds plus », donc vous n'allez pas imposer des questions, ce n'est pas vous qui donnez les règles du jeu ici, monsieur Camara. »

Moussa Dadis Camara met à nouveau Alpha Condé en cause

Lors du quatrième jour de procès pour le capitaine



Moussa Dadis Camara, qui se crispe de jour en jour, l'ancien chef de la junte au moment des faits en veut terriblement à l'ancien président Alpha Condé, rapporte notre correspondant à Conakry, **Mouctar Bah**. Il l'accuse nommément d'avoir orchestré le putsch qui l'a évincé du pouvoir en décembre 2009, avec la complicité de son ami et compagnon d'armes Sékouba Konaté :

« Je fus trahi par mon homme de confiance Sékouba Konaté, c'était l'homme avec qui je partageais le pouvoir, je ne faisais rien sans lui. Mais, dans ce jeu, il était de connivence avec le professeur Alpha Condé ».

Pour Souleymane Kéita, membre du bureau politique du RPG, le parti d'Alpha Condé, le capitaine Dadis

Camara fait de la diversion :

« Accuser le professeur Alpha Condé, pour nous, c'est une simple façon de divertir l'opinion publique. Mais le fait c'est que des militaires ont quitté le camp Alpha Yaya et ce sont rendus au stade du 28 septembre pour massacrer des citoyens qui manifestaient. Donc, je ne vois quel lien on peut faire entre cet événement et le professeur Alpha Condé, qui appartenait aux forces vives au même titre que l'ensemble des leaders de l'époque. Tous ces acteurs étaient réunis au sein des forces vives. »

La comparution de Moussa Dadis Camara doit reprendre mercredi 21 décembre, il fera à nouveau face aux avocats des parties civiles.

Source : RFI

L'indépendant

L'information
en toute
indépendance

Cellou Baldé

« Le dialogue annoncé par le gouvernement et les facilitatrices n'en est pas un »

Cadre de dialogue, procès de massacre du 28 septembre 2009, interdiction de Fodé Oussou de sortir du pays et retour de Cellou Dalein Diallo en Guinée... Dans un entretien accordé à l'indépendant.org le lundi 19 décembre 2022, l'un des responsables de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) et ex député uninominal de Labé, Cellou Baldé, a abordé plusieurs questions d'actualité nationale.

Indépendant.org : La plénière du cadre de dialogue a pris fin ce 15 décembre à Conakry. En attendant les recommandations ou les grandes conclusions, que faudrait-il réellement pour un retour à l'ordre constitutionnel en Guinée ?

Cellou Baldé : Je crois que l'instance sous-régionale qui accompagne la Guinée dans ce processus de la transition politique a donné un certain nombre de signaux. Ils ont réitéré que le dialogue tant attendu ne s'est pas encore tenu en République de Guinée et, lors de leur dernier sommet, ils ont recommandé à ce qu'un dialogue inclusif soit tenu, en faisant en sorte que les principaux leaders de la classe politique guinéenne soient associés au processus. Il ont même dit que pour des questions d'organisation pratique et de sécurité, s'il n'y avait pas de possibilité de tenir ça de façon sereine en Guinée, ils étaient prêts à faire abriter ça par une capitale sous-régionale.

Donc cela est suffisamment éloquent pour dire que ce Dialogue qui a été annoncé par le gouvernement et par les facilitatrices n'en est pas un. Nous attendons les réactions positives du gouvernement et du CNRD pour faire en sorte que la crise guinéenne soit résolue et qu'enfin un véritable dialogue pour retour à l'ordre constitutionnel soit tenu, avec les force vives de la nation conformément à l'article 77 de la charte et aux recommandations de la CEDEAO.

L'ancien président Alpha Condé pourrait être inquiété par la justice guinéenne avec la dernière annonce du ministre Charles Wright. Pensez-vous qu'il peut



être extradé en Guinée ?

Cellou Baldé : On attend de voir tout ça parce que depuis la chute d'Alpha Condé, on a entendu beaucoup d'annonce. Nous avions eu connaissance d'une liste d'une centaine de personnes qu'on disait passibles de poursuites judiciaires pour crimes de sang, jusqu'à présent nous n'avons rien vu.

Il y a beaucoup d'annonces faites par le ministre de la justice Charles Wright. Chaque jour que Dieu fait, il fait des annonces par rapport à des poursuites contre des citoyens guinéens et donc nous attendons de voir. En tout cas, tout ce qui entoure cette démarche autour du professeur Alpha Condé...

Quelle leçon tirez-vous du procès du 28 septembre qui voit comparaître l'ancien président de la transition entre 2008 et 2009, le capitaine Moussa Dadis Camara ?

Cellou Baldé : Il est trop tôt de tirer des leçons par rapport à ce massacre de 28 septembre. Au sujet de ce procès qui ne vient que de débuter, nous n'en som-

mes qu'aux interrogatoires de premier niveau. Ce qu'il faut retenir, c'est que c'est quand même un acte à saluer ; il est remarquable de constater ce procès se tient enfin sur le territoire guinéen et que la majorité des présumés coupables sont déjà à la barre notamment le capitaine Dadis, le Claude Pivi, Toumba Diakité, le colonel Cherif Diaby et tant d'autres personnes... Mais ce qu'il faut dire déjà, c'est qu'il y a beaucoup de personnes qui ont été citées dans cette affaire-là et qui occupaient des positions hautement stratégiques au moment des faits. Il y a notamment le ministre de la défense à l'époque le Général Sékouba Konaté, je vais parler des conseillers de Dadis à l'époque qui ont quand même fait des communications, qui ont été enregistrées en tout cas sur France24. Je veux parler du conseiller spécial qu'il avait à l'époque Idrissa Cherif. Il y a le fameux Moussa Keita qui disait « Dadis ou la mort ». Il y a plein de personnalités aussi bien des militaires et de civils qui occupaient des positions hautement stratégiques qui doivent comparaître dans les conditions normales et qui sont ci-

tées au niveau de la barre pour la manifestation de la vérité.

Ce qu'il faut souligner en revanche, en tant qu'acteur politique ; au vu de ce qui se déroule au niveau de ce tribunal-là, c'est de dire à l'opinion que ce n'est pas un procès par rapport à un complot, ce n'est pas un procès par rapport à la manière dont un pouvoir a été pris ou il a été mis fin à un pouvoir, mais plutôt procès qui concerne les massacres dans un stade fermé, le 28 septembre 2009.

Fodé Oussou s'est vu une fois encore, interdire de sortir du territoire ce samedi, 17 décembre. Quelle est votre réaction ?

Cellou Baldé : Vous savez que nous tous nous subissons ces restrictions de liberté. Moi, je suis également comme Fodé Oussou, comme Diabaty Doré, comme Etienne Soropogui, nous sommes sous contrôle judiciaire pour des raisons qui n'en valent pas la peine, c'est une manière de restreindre nos libertés, nous sommes en moitié en prison.

Aujourd'hui nous ne pouvons même pas sortir de Conakry pour aller à Coyah

où à la T10 sans autorisation préalable, nous ne pouvons pas aller à l'extérieur. Moi qui vous parle-là, j'ai introduit une demande en bonne et due forme parce que j'ai des soins à faire à l'étranger j'ai ma famille qui est là-bas mes enfants qui sont malades, jusqu'à présent je n'ai reçu aucune autorisation depuis deux mois. Cela est extrêmement grave ; c'est une atteinte grave aux libertés.

Fodé Oussou a fait les démarches nécessaires, il a obtenu une autorisation de sortir du territoire en bonne et due forme, son passeport lui a été rendu par la greffière en chef du tribunal de première instance de Dixinn et aujourd'hui nous sommes quand même surpris qu'il soit bloqué au niveau de l'aéroport international. Cela veut dire qu'il y a totalement incohérence dans la gestion des affaires publiques.

A quand le retour de Cellou Dalein Diallo en Guinée ?

Cellou Baldé : Je crois que c'est une question fondamentale qui est sur toutes les lèvres. Aujourd'hui, je crois que la question doit être posée à la junte militaire qui engage des poursuites partout, parfois sur des bases non fondées. Vous avez suivi tout qui a été fait par les avocats de l'UFDG pour parler de fameux dossier Air Guinée qui déjà a été frappé de prescription.

On est allé réveiller le dossier pour tenter lui coller cela. Son domicile a été détruit alors que le dossier était pendant devant les juridictions, sans aucune décision de justice. Bref, je crois que cette question-là doit être adressée au CNRD (Comité national du redressement pour le développement) et au gouvernement.

Propos recueillis par Alpha Amadou Diallo

Ménopause

Santé... Santé... Santé...

Des chercheurs identifient l'origine des bouffées de chaleur et un potentiel traitement

À la ménopause, la grande majorité des femmes sont touchées par les bouffées de chaleur. Alors que leur origine est longtemps restée inconnue, des chercheurs sauraient enfin à quoi elles sont dues. Pour la première fois depuis 1941, un nouveau traitement pourrait voir le jour.

Jusqu'à 80% des femmes se déclarent sujettes aux bouffées de chaleur pendant la ménopause. Si ce trouble – accompagné de sudation, de palpitations, de vertiges et parfois d'anxiété – est partagé par de nombreuses femmes, son origine est, elle, moins connue.

Mais des chercheurs pourraient bien en avoir (enfin) découvert l'origine. Selon Naomi Rance, professeure de neuropathologie retraitée de l'École de médecine de l'Université d'Arizona et pionnière dans la recherche sur les bouffées de chaleur, ces dernières imitent la façon dont un corps en surchauffe se refroidit, à la seule différence qu'il s'agit ici d'une «activation inopportune», car elles surviennent à des moments où la température corporelle se trouve déjà la norme.

Mais des chercheurs pourraient bien en avoir (enfin) découvert l'origine. Selon Naomi Rance, professeure de neuropathologie retraitée de l'École de médecine de l'Université d'Arizona et pionnière dans la recherche sur les bouffées de chaleur, ces dernières imitent la façon dont un corps en surchauffe se refroidit, à la seule différence qu'il s'agit ici d'une «activation inopportune», car elles surviennent à des moments où la température corporelle se trouve déjà la norme.

Quelle est l'origine des bouffées de chaleur ?

Depuis 30 ans, Naomi Rance cherche à faire la lumière sur les bouffées de chaleur. Elle a d'abord remarqué des neurones enflés chez les femmes ménopausées, avant de découvrir qu'il s'agissait de récepteurs d'œstrogènes. Selon elle, l'absence de cette hormone – qui disparaît pendant la

ménopause – pourrait les faire grossir. Elle a fini par identifier trois protéines produites par ces neurones : la kisspeptine et la neurokinine B qui jouent un rôle important dans la fertilité et la dynorphine. Ces protéines ont également un rôle de régulation de la température et plusieurs études ont déjà confirmé le rôle de la neurokinine dans l'apparition des bouffées de chaleur.

Et ces nouveaux détails aident à la création d'un nouveau traitement : en effet, un médicament bloquant les effets de ces neurones est en ce moment même examiné par l'Agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux (Food and Drug Administration, FDA) et pourrait, s'il est approuvé, offrir une alternative médicale non hormonale dès 2023.

Le traitement hormonal disponible contre la ménopause est aujourd'hui un traitement hormonal rétablissant en partie les œstrogènes mais qui comporte néanmoins certains dangers pour les femmes. Ce traitement pourrait être «la première classe pharmacologique dédiée aux bouffées de chaleur» depuis la mise sur le marché du Premarin, un traitement à

base d'œstrogènes en 1941. Deux articles en cours d'essai clinique.

Combien de temps durent les bouffées de chaleur ?

Les femmes subissant des bouffées de chaleur modérées à graves en ont pendant environ quatre ans, et jusqu'à un tiers d'entre elles en souffrent pendant 10 ans. Les femmes racisées sont les plus touchées, avec des symptômes plus précoces, qui durent plus longtemps et bouffées de chaleur les plus

fréquentes

Si les «crises» de bouffées de chaleur ne sont pas très longues, entre 30 secondes et 5 minutes, les femmes touchées peuvent ressentir une perte d'énergie ou se sentir diminuées. Elles peuvent parfois survenir la nuit et perturber le sommeil. Attention : trop persistantes, elles peuvent néanmoins être un signe de mauvaise santé et pourraient être liées à un risque accru de maladies cardiovasculaires (infarctus, AVC, insuffisance cardiaque...)

Source : Top Santé



Lois de Finances initiale 2023

Baisse de 8% du budget du ministère de l'énergie et de l'hydraulique

Le ministre de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures, Seydouba Soumah, était devant les conseillers nationaux de la transition ce lundi 19 décembre 2022 pour donner les grandes lignes du budget de son département.



Pour l'exercice 2023, Seydouba Soumah a annoncé le budget alloué à son ministère s'élève à 3 mille 892 milliards 982 millions 796 mille GNF contre une

dotation de 4 223 milliards 921 millions 898 mille 700 GNF en loi de finances rectificatives (LFR) 2022, soit une diminution d'environ 8% équivalent à 330 milliards 9

francs guinéens.

Soumah a déclaré que ce montant est reparti comme suit :

Dépenses du personnel 33 milliards 849 millions 589 mille GNF ;

Dépenses de biens et services 410 milliards 668 millions 279 mille GNF ;

Dépenses de transfert à 329 milliards 356 millions 738 mille GNF ;

Dépenses d'investissement à 149 milliards 108 millions 190 mille GNF.

Amadou Tidiane Diallo

Affaire Alpha Condé et cie

Lanciné Sacko du rpg écrit aux institutions internationales

Privés de ses principaux responsables dont son président historique, Alpha Condé, en séjour médical prolongé en Turquie, l'ex-parti au pouvoir ne semble pour autant pas abandonner la bataille politique. En tout cas, ses représentants à l'étranger n'entendent pas rester bras croisés.



la CRIEF». Ajoutant que «la lutte contre la corruption et l'impunité est essentielle».

Cela dit, pour l'auteur, «l'engagement ferme de l'actuel gouvernement de transition, sous la direction du Colonel Mamadi DOUMBOUYA, dans la lutte contre la corruption, bien que louable, doit tenir compte des droits des accusés». Avant de déclarer «qu'ils doivent tous, sans exception, bénéficier de la présomption d'innocence qui est reconnue par le système judiciaire guinéen». Estimant «qu'il faudrait éviter à ce que la CRIEF soit un instrument politique ou de règlements de compte personnel».

En témoigne cette lettre dont Guineenews a reçu copie, adressée aux institutions internationales, par le secrétaire général du RPG ARC-EN-CIEL au Royaume-Uni, Lanciné SACKO. Cette lettre, dit-il, vise à «attirer brièvement votre attention sur la situation politique que connaît notre pays, la République de Guinée, depuis l'avènement du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) suite au coup d'Etat du 05 septembre 2021 qui a conduit au renversement du régime démocratiquement élu, et à la privation de liberté du Chef de l'État, le Professeur Alpha CONDÉ, qui vit actuellement à Istanbul (Turquie)».

Poursuivant, M. Sacko a déclaré que «plusieurs membres du gouvernement du Professeur Alpha CONDÉ sont détenus dans les prisons, notamment à la maison centrale de Conakry dans le cadre d'une campagne de lutte contre la corruption lancée par la CRIEF (Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières) à l'initiative des nouvelles autorités militaires». Même s'il précise a priori que «nous réaffirmons notre plein soutien à la création et aux objectifs de

«Malheureusement, [souligne-t-il] nous assistons actuellement à une purge progressive orchestrée par les nouvelles autorités au sein de la classe politique ; ce qui est aux antipodes des pratiques et valeurs que nous souhaitons voir émerger et se consolider en République de Guinée». Et d'ajouter que «depuis le 05 septembre 2021, les documents de voyage des anciens dignitaires du régime du Professeur Alpha CONDÉ sont confisqués, leurs comptes bancaires gelés, la plupart sont détenus dans les prisons depuis plus de 8 mois sans jugement».

Concernant «le cas particulier de l'ancien Premier Ministre du gouvernement du Professeur Alpha CONDÉ, Dr. Ibrahima Kassory FOFANA, les juges de la CRIEF ont à cinq reprises ordonné sa mise en liberté provisoire», explique-t-il. Et de déplorer que ce sont «des ordonnances qui ont toutes été récusées par le procureur auprès de ladite cour». Avant de rappor-

ter à propos de l'ancien premier ministre Dr Ibrahima Kassory FOFANA à l'endroit duquel il ne tarit pas d'éloges, que ce dernier «a été inculpé et conduit à la Maison Centrale de Conakry de la manière la plus agressive, sans respect des procédures légales requises en pareilles circonstances et au cours du mois d'avril 2022, mois de Ramadan de l'année 2022».

Parlant du pouvoir actuel, M. Sacko dit que «malheureusement, nous assistons actuellement à une purge progressive orchestrée par les nouvelles autorités au sein de la classe politique ; ce qui est aux antipodes des pratiques et valeurs que nous souhaitons voir émerger et se consolider en République de Guinée, déplore le secrétaire général du RPG au Royaume-Uni. Et d'insister que «depuis le 05 septembre 2021, les documents de voyage des anciens dignitaires du régime du Professeur Alpha CONDÉ sont confisqués, leurs comptes bancaires gelés, la plupart sont détenus dans les prisons depuis plus de 8 mois sans jugement»...

Au terme de cette description détaillée de la situation, à l'endroit des institutions, M. Sacko déclare que «nous apprécions à juste titre tous les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer la cohésion et l'unité des Guinéens, ainsi que pour créer les conditions d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel».

En tout cas, indique-t-il, «notre cher pays, la République de Guinée, a besoin de la stabilité et de la contribution de tous ses braves fils et filles sans exception dans un monde affecté par plusieurs crises économiques et sociales».

LFI 2023

Pourquoi le ministre des Transports n'a pas présenté son budget ce mardi au CNT

Contrairement à certains de ses homologues, le ministre des Transports, Félix Lamah est passé ce mardi 20 décembre devant les conseillers nationaux sans présenter le budget de son département.

En effet, il a fait savoir que son département avait, au titre de l'exercice 2023, en projet de Loi de Finances Initiale (LFI), un Budget dilué dans celui du département des Infrastructures et des travaux Publics. «Les travaux sont en cours avec le ministère du Budget pour régulariser cette situation», a-t-il précisé.

Cependant, le ministre Félix Lamah a procédé au diagnostic de plusieurs sous-secteurs du département.

En ce qui concerne le sous-secteur du transport routier, le ministre Félix Lamah a rappelé l'inachèvement du code de la route ; l'absence de textes d'application de la Loi portant Organisation du Transport Routier et des Intermédiaires de Transport en République de Guinée (LOTRIT) ; La faiblesse des mécanismes de financement du secteur ; La Faiblesse du niveau de communication et de la sensibilisation sur la sécurité routière.

Dans le sous-secteur du transport ferroviaire, il dira ceci : «la ligne centrale entre Conakry et Kankan de 662 km, dont la superstructure de la voie a été déposée dans sa quasi-totalité et la plateforme est démolie et occupée par des riverains en plusieurs endroits. La ligne Conakry – Kindia exploitée par la Compagnie de Bauxites de Kindia (CBK) longue de 105 km à écartement standard. La ligne Conakry – Fria, longue de 145 km environ, reliant l'usine d'alumine de Fria au port de Conakry. La ligne Boké (mine de Sangarédi) – port de Kamsar longue de 136 km à

écartement standard. Elle est exploitée par la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG). La nouvelle ligne entre Dapilon et Santou est récemment mise en service (2021), exploitée par la SMB-Winning. La ligne multiservices en construction par la WCS – Rio Tinto Simfer pour relier le gisement de fer de Simandou à Moribaya».

Dans le même sillage, il a précisé que Les lignes essentiellement minières citées plus haut, sont gérées par l'Agence Nationale des Infrastructures Minières (ANAIM). «L'analyse de l'administration du sous-secteur de transport ferroviaire montre une organisation déficiente marquée par les faiblesses suivantes : L'absence d'une loi-cadre sur les transports ferroviaires ; L'inexistence d'une autorité de régulation des transports ferroviaires ; La quasi absence du Ministère des Transports dans la conception, l'animation, l'administration et le développement du transport ferroviaire».

En ce qui concerne le sous-secteur du transport aérien, le ministre Lamah a fait savoir qu'il est un outil d'intégration du pays dans les échanges mondiaux des biens et des services. «L'aéroport de la capitale (l'Aéroport International Ahmed Sekou TOURE) géré par la SOGEAC ; Dix (10) aérodromes d'Etat sous tutelle de l'ANA dont : quatre (04) aérodromes en exploitation (Kankan, Siguiri, Nzérékoré et Boké) ; Deux (02) aérodromes exploités pour les vols humanitaires (Faranah, Labé) ; Quatre (04) aérodromes ne sont pas exploités à cause des installations et équipements non fonctionnels et ils sont par conséquent fermés (Kissidougou, Banankoro, Sambailo et Macenta)», a-t-il cité.

Touraj Atabaki, historien

« Nous assistons au début de la fin du régime islamique en Iran »

Depuis trois mois, à l'annonce de la mort de Mahsa Amini, la République islamique d'Iran fait face à une vague de contestation inédite. Ce n'est pas la première fois que les Iraniennes et Iraniens sont dans la rue, les protestations ont commencé dès l'aube du régime islamique en Iran, mais celles débutées en septembre dernier sont d'une ampleur sans précédent. Entretien avec Touraj Atabaki, professeur émérite à l'université de Leiden, aux Pays-Bas, historien et spécialiste des mouvements sociaux.

Touraj Atabaki : Il me semble qu'il s'agit d'un mouvement de contestation révolutionnaire, en œuvre pour faire advenir une révolution. Les slogans, au départ contestataires, ont très vite évolué vers des slogans révolutionnaires, c'est-à-dire réclamant la chute du régime. Ce mouvement, en poursuivant cette exigence, prépare le lit d'une révolution.

Quelles sont les particularités de ce mouvement ?

Ce mouvement protestataire-révolutionnaire présente cinq particularités. Premièrement, la continuité. Même s'il y a eu des hauts et des bas, il y avait toujours une constance et les contestations se sont poursuivies. Deuxième caractéristique : la radicalité du mouvement. Le slogan « Non au voile obligatoire » a très vite laissé la place à la volonté de renverser le pouvoir et le régime de la République islamique. Ce mouvement a marqué très clairement sa rupture avec les réformateurs et a affirmé son antagonisme absolu avec l'islam politique dans toutes ses formes. La troisième spécificité de ce mouvement est la forme de son expansion géographique qui ne se limite pas aux grandes villes comme Téhéran, Ispahan, Shiraz, Tabriz ou Mashhad ; il a embrasé même les petites villes et les grands villages aux quatre coins du pays, touchant ainsi les différentes ethnies iraniennes comme les Kurdes, les Balouchs, les Arabes, les Azéris... La quatrième particularité est celle de la jeunesse des initiateurs, notamment des jeunes filles suivies et soutenues par de jeunes hommes. Ils ont un système de valeurs qui se distingue nettement de celui du régime et ne veulent

plus subir les contraintes qu'il tente de leur imposer. Dans tous les lieux de protestation et à tout moment, on voit **les femmes en première ligne**, ce qui indique que le slogan « Femme, vie, liberté » n'est pas une simple devise, mais reflète la réalité de l'époque. Les femmes portent une grande partie du poids de ce mouvement sur leurs épaules. On constate par ailleurs qu'elles sont très radicales et ont des revendications féministes.

Le dernier point, c'est la variété des formes de protestation : rassemblements de rue, jets de pierres aux forces de répression du régime, grèves, marches silencieuses, « **lancer de turban** » des **mollahs**, incendies des institutions religieuses... Mais dans toutes ces actions, les protestataires s'abstiennent de recourir à la violence disproportionnée et inutile, se limitant à répondre aux assauts et charges des forces de répression.

Quel est le résultat de ces trois mois de contestation ?

Je crois qu'il faut tout d'abord insister sur les conséquences politiques de ce mouvement. La population a très rapidement pris conscience qu'elle peut espérer et exiger le changement du pouvoir, qu'elle peut sortir et résister face à la répression, que les femmes peuvent enlever leur voile et y mettre le feu, que les artistes s'opposent ouvertement à produire des films conformes aux valeurs prônées par le régime, que les poètes, les écrivains, les intellectuels, les ouvriers... adoptent la même attitude. C'est une révolution culturelle au sens où, pour la première fois dans l'histoire du pays, un grand mouvement anticlérical émerge sans pour autant



être un mouvement anti-religion. Pour la population, la croyance et l'attachement à la religion se distinguent du clergé, de la théocratie et de sa mainmise sur la société.

Le slogan « Avec ou sans voile, nous marchons vers la révolution, vers le renversement du pouvoir » montre que dans ce mouvement, la population dans son ensemble, croyants ou non-croyants, chiites ou sunnites, rejette le pouvoir des mollahs. Un pouvoir que je définis comme militaro-religieux, car en réalité il s'agit d'une théocratie militarisée.

Le régime islamique recourt à une politique de répression de plus en plus violente comme celle d'exécuter les manifestants arrêtés. Jusqu'où est-il prêt à aller ? Jusqu'où peut-il aller ?

Lorsque, dans un face à face entre le peuple et le pouvoir politique, aucune des deux parties ne parvient à s'imposer, une crise sociale au sens d'un effondre-

ment sociétal émerge et, en principe, entraîne un effondrement politique.

L'exemple le plus frappant de cet effondrement sociétal est celui de la **célébration de la défaite de l'équipe nationale iranienne face aux États-Unis** lors du Mondial de football en cours. Ceci est le signe que le tissu social en Iran s'effiloche. Dans de telle situation, le peuple peut considérer une invasion étrangère comme libératrice, car elle serait susceptible de le secourir face à la répression du pouvoir. L'effondrement politique se concrétise lorsque le pouvoir n'arrive plus à imposer son autorité, sauf dans quelques grandes villes.

Il reste l'option à laquelle vous avez fait allusion, c'est-à-dire une situation dans laquelle le régime, en recourant à une répression de plus en plus forte et à des exécutions, parvient à s'imposer. Mais l'action de réprimer ne résout pas les crises et la question inévitable reste celle de savoir com-

ment le pouvoir compte apporter des réponses à la récession économique et aux tensions sociales et politiques. Si le pouvoir arrive à procéder à des réformes nécessaires et engager une bonne gestion des affaires, il peut espérer s'en sortir grâce à l'efficacité de son action. Autrement dit, il peut avancer et éventuellement **prolonger sa vie par la répression** en s'appuyant sur l'efficacité des résultats obtenus. Mais je ne vois pas ce régime répressif être efficace dans la conduite économique et politique du pays. Il est dépourvu de toute capacité pour résoudre les crises internes et externes. Dans ce cas, plus il réprime, plus il renforce les contestations et plus il ébranle son propre pouvoir.

Peut-on s'attendre à une lassitude du côté des manifestants ?

Je ne crois pas ! Les contestations font maintenant partie de la vie et des occupations quotidiennes de la population. C'est-à-dire que les gens se rendent à leur travail dans la journée puis, après le dîner, ils retournent dans la rue pour manifester. Certains jours, ils font la grève et restent chez eux. Dans les universités, les étudiants étudient et contestent en même temps. Ce n'est pas la même chose pour le pouvoir qui doit être capable de contrôler la rue et l'espace public 24 heures sur 24. Les forces de l'ordre, les Bassidjis, les services de renseignement et les autres forces de répression doivent être mobilisés à toute heure de la journée et de la nuit. En réalité, la population conteste en même temps qu'elle continue sa vie, alors que le pouvoir reste en permanence sous pression.

(A suivre)

Mercato

L'OM et le FC Barcelone vont se battre pour le même joueur

Selon la presse espagnole, l'OM et le Barça font partie des clubs intéressés par Nicolas Raskin, le joueur du Standard de Liège.

Le Mondial est terminé. Si tous les fans de foot étaient concentrés sur ce mois de foot assez intense, terminé par le sacre de l'Argentine, les dirigeants eux ont continué de travailler, en vue du mercato notamment. Alors que la fenêtre hivernale ouvrira dans une dizaine de jours, nul doute qu'ils sont nombreux à déjà avoir une belle shopping list, et une liste de joueurs dont ils souhaitent se débarrasser.

On sait que du côté de l'OM, il va y avoir des arrivées. Luis Suarez s'en est allé direction Almeria, alors qu'il faudra aussi remplacer le blessé Amine Harit. Gerson devrait lui aussi quitter la cité phocéenne. Comme révélé hier dans nos colon-

nes, les Marseillais font partie des intéressés par Jérémie Boga, le milieu offensif de l'Atalanta, en manque de temps de jeu en Serie A et déjà dans le viseur du club par le passé.

Un prix abordable

Et voilà qu'en Espagne, *Mundo Deportivo* évoque le nom de Nicolas Raskin, l'international espoirs belge. Selon le média, le milieu de terrain du Standard de Liège est suivi de très près par l'OM, notamment parce qu'il devrait quitter le club belge cet hiver. Du haut de ses 21 ans, il ne souhaite pas prolonger son contrat et a été envoyé avec l'équipe B, après une première partie de saison plu-

tôt réussie pendant laquelle il a délivré 4 passes décisives en 16 rencontres de championnat (dont 14 titularisations).

Milieu au profil plutôt défensif, Raskin est aussi suivi par d'autres clubs du Vieux Continent, comme le FC Barcelone donc, ainsi que Leeds, la Fiorentina et les voisins de Bruges. Il est considéré comme une belle opportunité de marché, et celui qui est appelé à incarner l'avenir de la sélection belge ne devrait pas être spécialement cher au vu de sa situation contractuelle. A noter qu'il avait déjà été lié à l'OM et au LOSC, toujours friand de ce marché, par le passé.

Source : RFI

CdM 2022

Le message de Pelé à Lionel Messi et Kylian Mbappé



Acteurs majeurs de cette 22e finale de la Coupe du Monde, Lionel Messi et Kylian Mbappé ont illuminé les yeux des milliards de té-

léspectateurs présents devant leur poste de télévision. Parmi eux, ceux de Pelé n'y ont pas échappé, en témoigne le tendre message publié par la légende sur son compte Instagram.

« Aujourd'hui le football a continué à raconter son histoire, comme toujours, de manière passionnée. Lionel Messi remporte sa première coupe du monde, comme le mérite sa trajectoire. Mon cher ami, Kylian Mbappe, marquant quatre buts en finale. Quel cadeau c'était de regarder cette édition pour l'avenir de notre sport. Et je ne peux pas m'empêcher de féliciter le Maroc pour cette incroyable campagne. C'est super de voir l'Afrique briller. Félicitations l'Argentine ! Diego sourit sûrement maintenant », s'est-il ainsi exprimé.

Billet

« Vivre au jour le jour, voilà la définition du prolétaire », a écrit Gilbert Cesbron, écrivain français du XX^e siècle. Ce constat d'une triste réalité peut se faire sous tous les cieux et dans tous les temps. A retenir cependant que la majorité des prolétaires d'aujourd'hui se trouve dans les pays du Sud, notamment en Afrique.

Walaoulou BILIVOGUI

Football

Cristiano Ronaldo a discuté avec l'OM

Cristiano Ronaldo à l'OM, le rêve de tout un peuple. Consultant pour la chaîne de télévision *NW Sport TV*, Basile Boli, ambassadeur de la formation olympienne, a d'ailleurs lâché une bombe au sujet du Portugais de 37 ans, actuellement sans club et éliminé au stade des quarts de finale lors du Mondial 2022. Interrogé sur la situation de l'ancien buteur du Real Madrid et de Manchester United, Boli a notamment assuré que le club marseillais avait été en pourparlers avec Cristiano Ronaldo.

« Il était en pourparlers avec l'OM, je pense qu'il aurait dû venir à Marseille. Il aurait apporté quelque chose au championnat de France », a ainsi lancé l'an-



ancien défenseur central sur la chaîne de télévision togolaise, pour laquelle il était consultant durant la Coupe du Monde 2022 au Qatar,

avant d'ajouter : « c'est un joueur talentueux, même s'il est un peu âgé. Dans un championnat de France, je pense qu'il a encore de quoi

donner des frissons aux équipes. Et puis, c'est Cristiano Ronaldo, c'est une signature. » De quoi raviver le rêve ?